

LA PROCEDURE A.P.B 2016

1ère étape - L'inscription par internet

- vous vous **enregistrez sur Internet** afin de constituer votre dossier électronique
- vous saisissez l'ensemble de vos demandes de poursuite d'études : candidatures
- **Ajout et retrait de candidatures : Du 20 janvier au 20 mars pour toutes vos candidatures.**
- vous classez vos demandes selon votre préférence pour obtenir une liste ordonnée des vœux . Vous devez établir un premier classement dès la sélection des candidatures mais vous aurez ensuite la **possibilité de le modifier jusqu'au samedi 2 avril.**

Résumons : Inscription, vœux et liste ordonnée de vœux : du 20 Janvier au 20 mars pour toutes les formations qui sont sur A.P.B.

2ème étape - Constitution des dossiers de candidature

- Vous imprimez vos fiches candidatures à partir de votre dossier électronique, pour les formations qui demandent un dossier "papier".
- Vous constituez vos dossiers papier en vous conformant aux listes de pièces à joindre selon la formation demandée
- Vous envoyez vos dossiers individuellement en respectant les dates indiquées sur les fiches de candidature **jusqu'au 2 avril.**
- Vous vous assurez de la **bonne réception de vos dossiers du 3 mai au 6 mai**
- Dès l'envoi de vos dossiers papier , consultez régulièrement votre messagerie électronique ; en effet, si des pièces manquent à l'un de vos dossiers, un message vous en avertira.
- Vous **vérifiez** que vos dossiers papier sont bien parvenus aux établissements sollicités et qu'ils sont complets en vous connectant à votre dossier électronique

Résumons :

Date limite de validation et d'envoi des dossiers-papier : le 2 avril

Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature : Du 3 mai au 6 mai

3ème étape - Résultats et réponses

Vous consultez votre dossier électronique à chaque phase d'admission par internet et quand une proposition vous est faite, vous y répondez à partir de votre dossier électronique. En l'absence de réponse, vous serez considéré comme démissionnaire.

1ère phase d'admission : mercredi 8 juin à partir de 14h.

- Réponse des candidats avant le 13 juin, 14h
- Démission des candidats sans réponse le 15 juin 14h

Deuxième phase : jeudi 23 juin à partir de 14h

- Réponse des candidats avant le 28 juin, 14h
- Démission des candidats sans réponse le 30 juin, 14h

Troisième phase : jeudi 14 Juillet 14h

- Réponse des candidats avant le 19 juillet, 14h
- Démission des candidats sans réponse le 21 juillet, 14h

4ème étape - L'inscription administrative

- après avoir répondu "**oui définitif**" à la proposition d'admission qui vous est faite sur internet, vous devez vous préoccuper de **votre inscription administrative dans l'établissement** (dates spécifiques à respecter).
- si, au terme de la procédure, vous n'avez aucune proposition d'admission, vous pourrez vous inscrire, à partir de votre dossier électronique, à la "procédure complémentaire" afin de vous porter candidat sur les places vacantes.
Procédure complémentaire : formulation des vœux du vendredi 24 juin 14h au vendredi 9 septembre minuit (réponse des candidats au plus tard le 15 septembre minuit)

Procédure complémentaire pour les élèves non affectés

Ouverture de la procédure complémentaire **pour les candidats sans proposition ou n'ayant effectué aucune candidature avant le 20 mars** (formulation des vœux, proposition, réponse).

- Formulation des vœux du vendredi 24 juin 14h au vendredi 9 septembre minuit
- Réponse des candidats au plus tard le 15 septembre minuit

Délai de réponse

- Jusqu'au 20 août le délai de réponse est d'une semaine
- 72 heures du 20 août au 31 août
- À partir du 1er septembre le délai de réponse est de 24 heures

Pour en savoir plus :

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/La-procedure-Admission-Post-Bac>

et

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid58996/calendrier-admission-post-bac-2015.html>

et

<http://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php>

et les dates des 1ers salons d'orientation en IDF :

organisés par l'Etudiant : <https://www.letudiant.fr/etudes/salons/salon-letudiant-paris.html>

et ceux recommandés par l'ONISEP : [http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-](http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-France/Dossiers/Agenda-salons-forums-portes-ouvertes/Salons-et-forums-de-l-orientation-en-Ile-de-France)

[France/Dossiers/Agenda-salons-forums-portes-ouvertes/Salons-et-forums-de-l-orientation-en-Ile-de-France](http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-France/Dossiers/Agenda-salons-forums-portes-ouvertes/Salons-et-forums-de-l-orientation-en-Ile-de-France)